

Les règles de savoir vivre

Pour votre confort et celui de tous les passagers

- > Etre attentifs aux autres, céder la place aux femmes enceintes, aux personnes âgées ou à mobilité réduite.
- > Avoir un comportement respectueux de la tranquillité de chacun et du bon état du matériel.
- > Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer dans le bus. Cette interdiction s'applique également à la cigarette électronique.
- > Les animaux ne sont pas acceptés dans le bus, à l'exception des chiens d'aveugle et les animaux de petite taille tenus dans un panier fermé.
- > Les bus ne sont pas accessibles aux personnes en état d'ébriété au risque de troubler la tranquillité des autres passagers.
- > L'usage du téléphone et de tout appareil sonore est interdit.

Pour la sécurité de tous :

- > Les objets volumineux ou dangereux ne sont pas admis.
- > Enlever vos rollers avant de monter dans le bus et éviter de chahuter.
- > Pour la sécurité de votre enfant, vous pouvez le laisser attaché, dans la poussette dépliée, dos à la route, freins serrés, à l'emplacement signalé par le pictogramme PMR (personne à mobilité réduite, sous votre responsabilité et certaines conditions : une seule poussette dépliée par bus, en cas de montée d'une personne à mobilité réduite (en fauteuil roulant ou en poussette), la poussette présente doit céder la place et être repliée, la poussette dépliée ne doit pas gêner les autres passages.
- > Interdiction de manœuvrer les portes de secours sauf en cas d'accident.

SMGETU

Hôtel de l'Agglomération
Rond Point de l'Hôtel de Ville BP 90104
13693 MARTIGUES cedex

Centrale de mobilité Ouest Provence : 04 42 77 07 07

Pays de Martigues : 04 88 93 00 43

<http://www.ulyssereseau.fr/votre-voyage-sur-le-reseau/les-regles-de-savoir-vivre-152.html>